



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 18 novembre 2022

GESTION DE L'EAU : ASSOUPLISSEMENT DES MESURES DE RESTRICTION

Les récents épisodes pluvieux ont permis une amélioration de la situation hydrologique et des précipitations notables sont annoncées pour ces prochains jours.

Même si les niveaux des nappes et des cours d'eau restent bas pour la saison, leur évolution à la hausse permet de lever la quasi-totalité des restrictions dans le département.

En conséquence, Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime, lève l'ensemble des mesures de restriction portant sur la gestion de l'eau, **à compter du samedi 19 novembre 2022, 8 heures**, à l'exception des deux mesures suivantes :

- Interdiction des prélèvements d'eau en vue du remplissage ou du maintien du niveau des retenues et plans d'eau à usage d'irrigation agricole sur l'ensemble du département ;
- Interdiction de remplissage des plans d'eau et de manœuvre de vannes.

Il est rappelé que la situation hydrologique reste sensible sur le département et la vigilance de chacun reste de mise.

Les arrêtés préfectoraux sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Charente-Maritime : <http://www.charente-maritime.gouv.fr>

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)